



Commune de Couffé – P.L.U.

Annexes sanitaires – Notice

L'assainissement

Les eaux usées

La commune de Couffé possède deux stations d'épuration et deux réseaux d'assainissement collectif d'une longueur totale d'environ 13 km qui desservent :

- d'une part l'agglomération de Couffé, le secteur des Mazeries, du Chêne Pierre, du Vigneau et de la zone d'activités,
- d'autre part les hameaux de la Métellerie, la Boissenotière et la Gruère.

Ce réseau se compose d'environ 11 833 ml de canalisations gravitaires et de 1 252 ml de canalisations de refoulement (Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif de la COMPA, année 2017).

Le service d'assainissement collectif regroupe 543 usagers en 2017.

Compte-tenu de la présence de plusieurs sous-bassins versants, le réseau est équipé de 3 postes de refoulement assurant le transfert des eaux usées vers les ouvrages de traitement pour les zones qui ne peuvent s'y rendre gravitairement.

Le plan des réseaux d'eaux usées est annexé au PLU.

Le traitement des effluents est assuré par deux stations d'épuration (Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement Collectif de la COMPA, année 2017 et Portail d'information sur l'assainissement communal du Ministère de la Transition écologique et Solidaire) :

- Sur l'agglomération, la station est de type boues activées (localisée au sud du bourg de Couffé, route du Bas Vieux Couffé en rive gauche du Donneau). La capacité de cette station, mise en service en 2007, est de 1500 équivalents habitants (90 kg/j DBO5, 285 m3/jour). Le rejet des effluents traités s'effectue dans un petit ruisseau affluent du Hâvre. Le volume moyen traité est estimé à 130 m3/jour sur l'année 2017, soit 58% de la capacité de l'ouvrage. La charge organique maximale de la station s'élève à 670 EH en 2017, soit 45 % de sa capacité nominale. La station est conforme en équipement et

PL.U.- Annexes sanitaires

en performance.

- Sur la Métellerie, la station, de type filtres plantés de roseaux, mise en service en 2011, possède une capacité nominale de 210 équivalents habitants (12 kg/j DBO5, 32 m3/jour). Le rejet des effluents traités s'effectue vers le ruisseau de la Loge au Moine (affluent du Hâvre). Le volume moyen traité est estimé à 18 m3/jour sur l'année 2017, soit 56% de la capacité de l'ouvrage. La charge organique maximale de la station s'élève à 114 EH en 2017, soit 54 % de sa capacité nominale. La station est conforme en équipement et en performance.

Par ailleurs, l'assainissement des eaux usées sur le reste des écarts et des hameaux est assuré de façon autonome. Il concerne 486 usagers. La compétence est assurée par le SPANC du Pays d'Ancenis. Ce service, créé par la communauté de communes le 15 avril 2006, a pour mission de contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif, qu'elles soient existantes ou neuves. La dernière campagne de contrôle de bon fonctionnement a eu lieu en 2012, la prochaine se déroulera en 2020.

Les eaux pluviales

La commune est équipée d'un réseau de type séparatif. Les eaux pluviales sont donc collectées dans un réseau distinct du réseau de collecte des eaux usées. En raison de la topographie et de l'éloignement entre le bourg et les lieux-dits, on recense un grand nombre d'exutoires sur la commune (33 au total), les exutoires principaux sont les rivières du Donneau, du Beusse et du Hâvre (bassin versant de la Loire).

La longueur du réseau eaux pluviales est d'environ 17 699 ml (d'après le diagnostic du SDEP – SET Environnement – avril 2017). Trois ouvrages de rétention sont recensés sur la commune (entre la rue des vignes et l'école St Joseph, au lieu-dit La Pinetière et au lieu-dit La Gruère) Les plans des réseaux d'eaux pluviales sont annexés à la présente notice. Plusieurs problèmes majeurs d'ordre hydraulique sont relevés. Ils s'expliquent par des sous-dimensionnements de canalisations ainsi qu'à des pentes parfois insuffisantes sur certains secteurs. La qualité des rejets d'eau pluviale dans le milieu récepteur est globalement mauvaise, hormis sur les secteurs équipés d'un ouvrage de rétention.

Parallèlement à la révision du PLU, la commune a lancé une étude de Schéma Directeur des Eaux Pluviales. Le Schéma mentionne l'emplacement des réseaux actuels et futurs, et il synthétise l'ensemble des aménagements à réaliser sur le réseau des eaux pluviales dans un

PL.U.- Annexes sanitaires

programme de travaux. Ces aménagements ont pour objectif de résoudre les problèmes d'écoulement actuels et d'anticiper les projets d'urbanisation futurs.

Un zonage d'assainissement des eaux pluviales a également été défini, en tenant compte des projets issus de la révision du PLU.

L'eau potable

L'alimentation en eau potable sur la commune de Couffé est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de la Région d'Ancenis (adhérente au Syndicat Départemental Atlantique'eau).

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par VEOLIA. Le nombre d'abonnées en 2016 est de 945 (959 en 2015) d'après le rapport d'activités d'Atlantique'eau.

Le SIAEP de la Région d'Ancenis est principalement alimenté par :

- l'usine de traitement d'Ancenis (prise d'eau en Loire) avec un volume produit de 4 730 055 m³ (98,5%) en 2015,
- l'unité de Saint-Sulpice-des-Landes (forage en nappe) avec un volume produit de 75 374 m³ (1,5%) en 2015.

L'eau distribuée sur Couffé provient de l'usine d'Ancenis qui bénéficie de périmètres de protection de captage (arrêté du 17/10/2014).

Il n'existe pas de point de captage destiné à l'alimentation en eau potable sur le territoire de la commune.

Le plan des réseaux d'alimentation en eau potable est annexé au PLU.

Les déchets

La collecte des déchets est assurée par les services de la communauté de communes du Pays d'Ancenis.

La communauté de communes assure :

- la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte (bac gris) une fois par semaine pour le bourg de Couffé et une fois toutes les deux semaines pour la zone rurale,
- la collecte sélective en porte-à-porte (sacs jaunes pour les emballages, métal, plastiques) toutes les 2 semaines, ou en apport volontaire dans des conteneurs implantés sur l'ensemble des communes pour le papier (colonne bleue) et le verre (colonne verte),

PL.U.- Annexes sanitaires

- la collecte en déchetterie, par le réseau des 5 déchetteries fixes (la plus proche de Couffé est située sur la commune de Mésanger).

Les ordures ménagères sont collectées et acheminées sur un quai de transfert spécifique situé sur la commune d'Ancenis puis dirigées vers l'unité de valorisation énergétique 'arc-en-ciel' à Couëron (44). Les emballages sont collectés et acheminés sur un centre de transfert spécifique situé sur la commune d'Ancenis puis dirigés vers une unité de tri et de valorisation sur Le Rheu (35) afin d'être triés et acheminés vers les recycleurs.

Le papier est dirigé au centre de tri qui se situe à Carquefou (44) et le verre est dirigé vers le centre de transfert BRANGEON à Ancenis (44) avant d'être transféré vers un centre de traitement.

Les refus sont dirigés vers une filière CRS (Combustible Solide de Récupération).